Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Lille

Le Recteur de l'académie

à

Messieurs les Présidents d'université
Messieurs les Directeurs des Ecoles d'ingénieurs
Messieurs les Inspecteurs d'académie
Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Rectorat

DEPARTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Dossier suivi par

Anne-Laure FERMEY
Adjointe au chef du DPE

Téléphone
03 20 15 67.77
03.20.15.94.59
03.20.15.64.33

Fax
03 20 06.64.80
Mél
ce.dpe@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59 000 Lille

POUR AFFICHAGE Lille, le 3 janvier 2013

Objet : accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude : année scolaire 2013/2014

P.J. : annexe 1 : conditions requises
annexe 2 : modalités d'accès aux applications de gestion
annexe 3 : fiche d'appréciation pour l'accès au corps des agrégés

La note de service n°2012-206 du 27 décembre 2012 parue au BO n°1 du 3 janvier 2013 fixe les modalités d'accès des professeurs agrégés par voie de liste d'aptitude pour l'année 2013.

Les personnels enseignants peuvent vérifier qu'ils remplissent les conditions requises en se référant à l'annexe 1 ci-jointe.

La présente note a pour objet de préciser les modalités relatives à l'enregistrement des candidatures et les dispositions concernant le recueil des avis pour les personnels concernés.

I- ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES

Les candidatures et la constitution des dossiers se font exclusivement par l'outil i-prof.

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures, conformément à l'arrêté du 15 octobre 1999 modifié pris en application de l'article 5 du décret n°72-560 du 4 juillet 1972 précité, comportent :

- Un curriculum vitae qui fait apparaître la situation individuelle du candidat, sa formation, son mode d'accès au grade, son itinéraire professionnel, les activités assurées par le candidat au sein du système éducatif ;
- Une lettre de motivation qui fait apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature.
  Complémentaire au curriculum vitae qui présente des éléments factuels, la lettre de motivation permet au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ses choix. Elle présente une réflexion sur sa carrière écoulée et met en évidence les compétences

L'élaboration de ces deux contributions est réalisée en ligne lors de la saisie de la candidature dans l'application internet i-prof (rubrique les services).
Les candidats sont donc invités dans i-prof, à suivre la procédure guidée pour compléter leur curriculum vitae et rédiger leur lettre de motivation.

Les candidatures sont saisies du **9 janvier au 31 janvier 2013**.

Les candidats qui auront complété et validé leur curriculum vitae, saisi et validé leur lettre de motivation, recevront à l'issue de la période d'inscription un accusé de réception du dépôt de leur candidature dans leur messagerie i-prof.

Je vous rappelle à toutes fins utiles la procédure d'accès à i-prof, en fichier joint.

II- RECUEIL DES AVIS

A- Personnels affectés dans le second degré.

Les avis sont formulés par le chef d'établissement et l'inspecteur, par l'intermédiaire de l'outil i-prof accessible à l'adresse suivante : http://pagriates.ac-lille.fr rubrique « personnels » puis « i-prof V4 gestionnaire ».

Les avis pourront être saisis du **1er février 2013 au 8 février 2013**.

Les avis défavorables que vous seriez amené à donner seront motivés de manière circonstanciée.

Il est demandé aux inspecteurs, comme les années précédentes d'établir des listes de propositions classées par ordre de mérite et par discipline d'agrégation. Une note spécifique leur sera envoyée à ce sujet.

B- Personnels affectés dans l'enseignement supérieur

L'application i-prof n'étant pas accessible pour les responsables d'établissement de l'enseignement supérieur, vous utiliserez pour chaque promouvable l'imprimé individuel prévu à cet effet en annexe n°2. Je vous demande de motiver de manière circonstanciée les avis défavorables que vous seriez amené à donner.
Par ailleurs, les candidats devront obligatoirement recevoir un rang de classement (porté sur une liste unique, toutes disciplines confondues, que vous établirez spécialement à cet effet).

Je vous demande de me retourner, après émargement des intéressés vos avis pour le **8 février 2013**.

Je vous remercie pour votre contribution à la présente campagne d'avancement de corps.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie
Par délégation, le Secrétaire Général Adjoint

Antoine KAKOUSKY

Jean-Jacques POLLET